PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 13 novembre 2018 à la caserne située au 379, rang Michaudville de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

Sont présents : Madame la conseillère et messieurs les conseillers

Mme Ginette Daviau, M. Alain Jobin, M. Yves Guérette et M. Michael Bernier président.

Est également présente :

Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière.

À vingt heures (20h00), M. Michael Bernier, président, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

18-11-114

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018;
- 4. TRÉSORERIE :
 - 4.1 Comptes à payer au 12 novembre 2018;
- 5. ADMINISTRATION
 - 5.1 Démission Lyette Gosselin
 - 5.2 Service juridique pour l'année 2019
 - 5.3 Abroger le règlement d'emprunt 2018-05 portant sur l'achat d'un nouveau camion incendie autopompe
 - 5.4 Traitement des élus
 - 5.5 Contrat d'entretien PG Solution 2019
 - 5.6 Démission Eugène Poirier
- 6. DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :
 - 6.1 Recommandation signature entente générale multicaserne avec municipalités
- INFORMATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :
 - 7.1 Candidature Yvon Roy
 - 7.2 Ciseau désincarcération à batterie
 - 7.3 Signature entente multicaserne Saint-Hyacinthe
- 8. IMMEUBLES:
- 9. INFORMATIONS DIVERSES
- 10. VARIA:
- 11. INCENDIE:
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert et en ajoutant le point 5.6 Démission de Eugène Poirier.

18-11-115

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018

Il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018, en apportant le correctif suivant : correction du nom de M. Alain pour M. Alain Jobin au point 13.

18-11-116

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 12 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer tels qu'ils ont été déposés au 12 novembre 2018.

18-11-117

DÉMISSION LYETTE GOSSELIN

Considérant la lettre reçue de Mme Lyette Gosselin nous mentionnant son désir de quitter son emploi au sein de la Régie ;

Il est proposé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la démission de Mme Lyette Gosselin, secrétaire, telle qu'elle a confirmé à la secrétaire-trésorière.

18-11-118

SERVICE JURIDIQUE POUR L'ANNÉE 2019

Attendu que le cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. a présenté à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains une offre de services professionnels pour l'année 2019:

Attendu que cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par Mme Ginette Daviau et résolu :

Que la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains accepte l'offre de services professionnels du Cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l., pour l'année 2019.

18-11-119

ABROGER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2018-05 PORTANT SUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU CAMION INCENDIE AUTOPOMPE

Considérant l'adoption du règlement d'emprunt # 2018-05 décrétant une dépense de 548 570 \$ et un emprunt de 548 570 \$ pour l'achat d'un camion incendie autopompe.

Considérant que la Régie désire s'assurer que l'achat soit effectué en considérant ses besoins à long terme et qu'un mandat a été octroyé à M. Éric Steingue dans cette optique;

Considérant l'évaluation du consultant M. Éric Steingue de notre équipement actuel;

Il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Yves Guérette d'abroger le règlement d'emprunt 2018-05 portant sur l'achat d'un nouveau camion incendie autopompe.

18-11-120

TRAITEMENT DES ÉLUS – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2016-02.V2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-02 FIXANT LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE

CONSIDÉRANT QUE l'article 595 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1) prévoit qu'une régie intermunicipale peut établir le traitement des membres de son conseil ;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, le conseil a adopté le *Règlement numéro 2016-02 fixant le traitement des membres du conseil d'administration des membres du conseil d'administration de la Régie* conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001);

CONSIDÉRANT la procédure d'adoption prévue à la Loi sur le traitement des élus municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et la présentation d'un projet de règlement ont été dûment donnés à l'assemblée ordinaire du conseil d'administration tenue le 21 août 2018, par M. Yves Guérette;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné le 21 septembre 2018 par la secrétaire-trésorière, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de l'assemblée ordinaire où le règlement doit être adopté, laquelle assemblée ne devant pas être tenue avant le 21^e jour après la publication de cet avis public :

CONSIDÉRANT QUE demande de dispense de lecture a été faite lors de son adoption par les membres du conseil d'administration qui déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

Il est proposé par madame Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des membres présents, le président ayant exprimé un vote favorable tel qu'exigé par l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué par ce règlement comme suit :

- 1. L'article 1 du Règlement numéro 2016-02 fixant le traitement des membres du conseil d'administration des membres du conseil d'administration de la Régie est remplacé par le texte suivant :
 - « 1. Chaque membre du conseil d'administration, incluant le président, a droit à une rémunération, s'il est présent lors d'une assemblée du conseil, qu'elle soit ordinaire ou extraordinaire, ou lors d'une réunion de travail, d'un montant de 33.50 \$ ».
- 2. Le présent règlement est rétroactif au 13 novembre 2018.
- 3. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication

Adopté à St-Barnabé-Sud, ce 13^e jour du mois de novembre 2018.

18-11-121

CONTRAT D'ENTRETIEN PG SOLUTION 2019

Il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le contrat d'entretien et soutien des applications pour l'année 2019 au montant de 1905.00\$ plus taxes.

18-11-122

DÉMISSION EUGÈNE POIRIER

Considérant la lettre reçue de M Eugène Poirier nous mentionnant son désir de quitter son emploi au sein de la Régie ;

Il est proposé par M Alain Jobin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la démission de M. Eugène Poirier, directeur adjoint, tel qu'il a confirmé à la secrétaire-trésorière.

18-11-123

RECOMMANDATION DE FAIRE SIGNER DES ENTENTES GÉNÉRALES MULTICASERNE AVEC LES MUNICIPALITÉS

Considérant l'offre d'entente en réponse automatique - multicaserne reçue de Saint-Hyacinthe;

Considérant que certaines municipalités ont démontré un intérêt à conclure une nouvelle entente avec la Régie;

Considérant la volonté de la Régie de signer des ententes avec les municipalités environnantes;

Il est proposé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la secrétaire-trésorière, Andrée-Anne Beauregard pour l'élaboration des documents d'ententes de réponse automatique en multicaserne aux mêmes conditions que celle reçue de la ville de Saint-Hyacinthe pour toutes les municipalités désirant y participer.

Par conséquent, le président ou en son absence le vice-président, et la secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer les ententes à intervenir, et ce, pour et au nom de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

18-11-124

CANDIDATURE YVON ROY

Considérant la recommandation de candidature d'Yvon Roy à titre de directeur du service incendie par Benoit Gaudette, directeur intérimaire;

Il est proposé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la nomination de M. Yvon Roy, directeur du service incendie avec une période de probation de 6 mois qui se terminera le 13 mai 2019.

18-11-125

CISEAU DE DÉSINCARCÉRATION À BATTERIE

Il est proposé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le directeur a procédé à la location avec option d'achat de ciseau de désincarcération à batterie au montant de 14 275\$ plus taxes selon l'information donnée par le directeur.

18-11-126

SIGNATURE ENTENTE MULTICASERNE SAINT-HYACINTHE

Considérant que le service de sécurité incendie de la ville de Saint-Hyacinthe et la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains désirent signer une entente relative à l'établissement d'une réponse automatique en multicaserne;

Il est proposé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le président ou le vice-président et la secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Régie l'entente intermunicipale pour la protection contre les incendies à intervenir entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

IMMEUBLES

Aucun point

INFORMATIONS DIVERSES

Aucun point

VARIA:

Le directeur, Yvon Roy, informe qu'il va mettre une personne-ressource afin de régler le problème sur le camion 250.

Le directeur adjoint, Benoit Gaudette, s'informe du dossier d'Olivier Frappier concernant le remboursement ou non de sa formation.

Le capitaine, Dany Beaulac, s'informe de l'avenir de la vieille pompe qui se trouve à la caserne de Saint-Hugues.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

18-11-127

LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt heures quarante-sept (20h47), il est proposé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité de clore la présente séance.

Adoptée.

Signé à Saint-Barnabé-Sud, ce (15e) jour de novembre 2018.

Michael Bernier, président

Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière